

*Bulletin N° 2019-2023/099**Le 22 mars 2020*

Mise à jour sur la COVID-19 : Le 22 mars 2020

Depuis le début de la crise de la COVID-19, les représentantes et représentants du STTP de tous les paliers (local, régional et national) tiennent des réunions avec la direction de Postes Canada pour veiller à ce qu'elle accorde la plus haute priorité à la santé et à la sécurité des travailleuses et travailleurs des postes.

Voici un compte rendu des discussions tenues avec la haute direction et des mesures prises par le Syndicat.

VENTE AU DÉTAIL

Le Syndicat a abordé les questions suivantes : hygiène, équipement de protection individuelle et cloisons en plexiglas aux comptoirs postaux.

La direction a affirmé qu'elle prévoyait recevoir un chargement de gants en nitrile d'ici deux ou trois jours. En ce qui concerne les lingettes et le liquide désinfectants, Postes Canada est en discussion avec le gouvernement pour se faire inscrire sur sa liste de réapprovisionnement prioritaire. De plus, un processus a été mis en place autorisant les membres de la direction ou les employés à acheter ces articles, s'ils en trouvent, et à soumettre une demande de remboursement. Il incombe à la direction de fournir l'équipement adéquat, et c'est ce que nous lui avons dit.

Postes Canada prévoit réduire les heures d'ouverture au début et à la fin des quarts de travail. La première heure d'ouverture sera réservée aux personnes âgées et aux personnes ayant des limitations fonctionnelles. Pour faciliter la distanciation sociale, les clients seront tenus de demeurer derrière la ligne qui sera tracée sur le plancher à l'aide de ruban-cache.

L'installation de cloisons en plexiglas aux comptoirs postaux se fera d'abord là où l'achalandage est le plus élevé. Les comités locaux mixtes de santé et de sécurité (CLMSS) devront participer à la priorisation des endroits, si nécessaire. Postes Canada tente d'obtenir les cloisons en plexiglas et de trouver des sous-traitants pour les installer. Elle s'est engagée à tenir le STTP au courant des progrès réalisés à cet égard.

À la demande de la Banque du Canada, Postes Canada continuera d'accepter l'argent comptant aux comptoirs postaux.

NETTOYAGE DES INSTALLATIONS

Le Syndicat a soulevé des inquiétudes au sujet du nettoyage insuffisant ou tardif dans certaines installations. Postes Canada a répondu qu'elle avait augmenté la fréquence de nettoyage dans toutes les installations et qu'un mécanisme additionnel est en place pour assurer le nettoyage si une personne présente des symptômes ou a voyagé à l'étranger et s'est présentée à l'installation. La direction a demandé au Syndicat de lui faire part de tout problème précis et de l'endroit en question pour qu'elle puisse régler la situation rapidement.

Le STTP a aussi soulevé la question du nettoyage des installations où des FFRS travaillent dans des locaux appartenant au maître de poste ou dans les franchises. Nous attendons une réponse.

NOTE À L'INTENTION DES MEMBRES : Si vous croyez que le nettoyage de votre installation, de votre véhicule de la Société ou du taxi fourni par la Société pour vous rendre à votre itinéraire est inadéquat, soulevez la question auprès de votre déléguée ou délégué syndical ou de votre CLMSS. Si la question n'est pas réglée, elle sera renvoyée au palier régional ou national.

PERSONNES DE PLUS DE 70 ANS OU IMMUNODÉFICIENTES

Le STTP a demandé que Postes Canada mette en application la même directive que celle du gouvernement du Québec et avise les travailleuses et travailleurs qui sont âgés de 70 ans ou plus ou qui sont immunodéficients de s'isoler. Postes Canada affirme qu'elle respecte en ce moment les lignes directrices de l'Agence de la santé

publique du Canada et que ces lignes directrices n'exigent pas de renvoyer ces personnes à la maison. Le STTP a proposé que ces personnes soient renvoyées à la maison en dépit de l'absence de recommandation ou de directive en ce sens de la part du gouvernement fédéral, car le risque accru pour la santé de ces travailleuses et travailleurs est réel et reconnu par les autorités de la santé.

La direction affirme que les travailleuses et travailleurs de plus de 70 ans ou qui sont immunodéficients peuvent faire part de leurs inquiétudes à leur superviseur, et ils obtiendront un congé payé. Elle a convenu que les personnes de ce groupe qui habitent au Québec et travaillent en Ontario ou au Nouveau-Brunswick devraient être visées par la directive du Québec puisqu'ils habitent dans cette province.

CONGÉ POUR MISE EN QUARANTAINE

Le STTP a signalé à l'employeur des situations où des membres ont vu leur demande de congé pour mise en quarantaine refusée ou sont rentrés au travail avant la fin des 14 jours d'isolement. Postes Canada a confirmé que les travailleurs et travailleuses doivent demeurer en isolement volontaire durant 14 jours, même si le résultat de leur test de COVID-19 est négatif. Elle va se pencher sur ces cas.

CONGÉ ANNUEL

Postes Canada a convenu d'autoriser les travailleurs et travailleuses à annuler leurs congés annuels inscrits au calendrier, mais elle veut qu'ils les utilisent avant le 30 juin prochain. Elle est consciente que la situation de crise risque fort de se prolonger au-delà de juin, et si nécessaire, elle reverra la date limite imposée. Le Syndicat accepte cette condition, mais sous toutes réserves, afin de permettre au processus de se poursuivre la semaine prochaine. Il répondra à l'employeur en fonction de la décision du Conseil exécutif national.

CONGÉ SPÉCIAL - GARDE D'ENFANTS

En ce moment, les membres doivent écouter leurs crédits de congé pour raisons personnelles avant de bénéficier des cinq jours de congé spécial. Le travailleur ou la travailleuse qui nécessite un congé spécial additionnel doit obligatoirement adresser sa demande à l'employeur. Si sa demande respecte les critères établis (aucun service de garde n'est disponible et aucune solution de rechange n'a été trouvée), le membre peut alors obtenir un congé spécial allant jusqu'au 10 avril prochain inclusivement. Postes Canada reverra la nécessité d'accorder un congé supplémentaire après cette date.

En ce qui concerne les travailleurs et travailleuses temporaires et les ERSA affectés à un remplacement de longue durée, Postes Canada nous rendra une réponse d'ici peu.

COOPÉRATION AVEC D'AUTRES SYNDICATS

Le Syndicat a communiqué avec d'autres syndicats pour connaître les meilleures pratiques adoptées ailleurs dans le monde. Nous échangeons de l'information avec des syndicats aux États-Unis et au Japon. L'Internationale des compétences et des services (UNI) nous a communiqué de l'information sur de nombreux pays.

De plus, nous avons communiqué avec le Syndicat international des employés de services (SEIU) afin d'obtenir des protocoles de nettoyage pour nous permettre d'évaluer les protocoles de Postes Canada.

LA LUTTE CONTINUE

Au nom du Conseil exécutif national, je tiens à remercier les déléguées et délégués syndicaux, les comités locaux de santé et de sécurité, les comités exécutifs locaux, les représentantes et représentants syndicaux régionaux et nationaux de même que le personnel du STTP pour toute l'énergie et les efforts qu'ils déploient en cette période de crise. Toute cette force canalisée rejoindra sur les travailleurs et travailleuses des postes, leur famille et la société dans son ensemble.

Solidarité,

Jan Simpson
Présidente nationale

JS/mp/map scfp 1979, mps sep 225

